ALLIANCE ENVIRONNEMENT

Point de vue
Session d'hiver 2025
Complément PAB27
Conseil des Etats

La mobilité d'avenir ATE · BirdLife Schweiz/Suisse/Svizzera · GREENPEACE · pro natura · SES energiestiftung.ch · WWF

Impressum

Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Dominik Avdić, Anne Briol Jung

Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
17 décembre 2025	25.063	OCF. Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération	4

Traitement **17 décembre 2025**

25.063 OCF. Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération

Introduction

Lors de la consultation et des auditions, l'Alliance-Environnement a montré comment la suppression des subventions et des déductions fiscales nuisibles au climat permettrait d'équilibrer le budget sans les coupes sombres proposées par le Conseil fédéral et largement reprises par la majorité de la commission dans les domaines de l'environnement, du climat et de l'énergie. Les répercussions économiques du programme d'allègement sont clairement négatives, comme l'a également montré l'étude réalisée par BAKeconomics à la demande du Conseil fédéral.

De nombreuses propositions de la Commission des finances ont un impact sur l'environnement, l'Alliance-Environnement prend position ci-dessous sur les plus relevantes.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande :

<u>Mesures sans modification législative (tableau financier) :</u>

1. DFAE : gel des dépenses de coopération internationale (CI) jusqu'en 2030 : soutenir la minorité II Hurni

14. DETEC : augmentation du taux de couverture des coûts dans le transport régional de voyageurs : soutenir la minorité Maillard

15. DETEC : réduction de 10 % des tâches communes dans le domaine de l'environnement : soutenir la minorité Zopfi

16. DEFR : réduction de la promotion de la qualité et des ventes : soutenir le CF

20. DETEC : réductions chez SuisseEnergie : soutenir la minorité Zopfi

21. Divers : réduction des contributions volontaires à l'Agence spatiale européenne (ESA) et aux autres organisations internationales hors CI : soutenir la minorité Hurni

22. : Mesures supplémentaires de la CdF-E qui ne font pas partie du message : DETEC : réduction du crédit pour les commissions et organisations internationales (A231.0321) : soutenir le CF

Mesures impliquant une modification législative (dans l'ordre du dépliant relatif au projet de loi fédérale sur le paquet de mesures d'allègement budgétaire 2027 pour le budget fédéral, « Ch. » fait référence à la numérotation des lois, « n° » à la numérotation des mesures sur le dépliant plan financier) :

Ch. 10 Loi sur la promotion de l'innovation, art. 18 : n°28. DEFR : réduction de la contribution fédérale à Innosuisse : soutenir la minorité I Hurni plutôt que la majorité, rejeter la minorité II

Ch. 13 Loi sur les subventions, art. 7 : n° 57. DFF : modification de la loi sur les subventions : soutenir la majorité CdF-E

Ch. 14 Loi sur l'imposition des huiles minérales, art. 18 et al. : n° 41. DETEC : renonciation partielle à la promotion des systèmes de propulsion alternatifs pour les bus et les bateaux : soutenir la majorité de la CdF-E

Ch. 15 Loi sur le CO2, art. 33a : n° 52. DETEC : priorités en matière de subventions pour la politique climatique : soutenir la minorité Zopfi

Ch. 15 Loi sur le CO2, art. 37a : n° 40. DETEC : réduction des contributions au transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs : rejeter la majorité CdF-E. Minorité II Zopfi (FP selon le Conseil fédéral, droit en vigueur) préférable à la minorité I Zopfi (FP et loi sur le CO2 selon le Conseil fédéral) préférable à la majorité

Ch. 16 Loi sur la redevance sur le trafic des poids lourds Art. 19 : n° 39. DETEC : FIF Réduction des apports : plan financier : minorité Herzog préférable à la majorité CdF-E préférable au Conseil fédéral ; loi : rejeter CF

Ch. 19 Loi sur l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales, art. 37f : n° 44. DETEC : réduction des contributions fédérales aux aéroports régionaux dans l'intérêt de la Confédération : plan financier et loi : le Conseil fédéral est préférable à minorité Zopfi, qui est préférable à la majorité

Ch. 22 Loi sur la poste, art. 16 : n° 33. DETEC : réduction de l'aide indirecte à la presse Soutenir la majorité de la CdF-E

Ch. 25 Loi sur la protection des eaux et autres, art. 57 : n° 45. DETEC : OFEV : renonciation au soutien des installations pilotes et de démonstration Soutenir la majorité de la CdF-E

Ch. 25 Loi sur la protection des eaux, art. 64 : n° 47. DETEC : renonciation à l'encouragement dans le domaine de la formation et de l'environnement : soutenir la majorité de la CdF-E

Ch. 29 de la loi sur l'agriculture, art. 22 : n° 50. DETEC : augmentation des contingents tarifaires mis aux enchères : CF préférable à la majorité de la CdF-E préférable à la minorité Friedli

Ch. 29 de la loi sur l'agriculture, art. 50 : n° 48. DETEC : renonciation aux aides à l'élevage : Conseil fédéral préférable à la majorité de la CdF-E préférable à la minorité Friedli

Ch. 29 de la loi sur l'agriculture, art. 76 : n° 51. DEFR : réduction des contributions à la qualité du paysage à 50 % : minorité Friedli mieux que la majorité de la CdF-E mieux que la proposition du Conseil fédéral

Ch. 30 de la loi sur les épizooties, art. 45a : n° 36. DEFR : renonciation aux contributions à l'élimination des déchets Soutenir le CF

Argumentation

Mesures sans modification législative (tableau financier) :

1. DFAE : gel des dépenses de CI jusqu'en 2030 : soutenir la minorité II Hurni

Le budget de la CI doit financer de plus en plus de nouvelles tâches, telles que les engagements découlant des négociations sur les accords relatifs au climat et à la biodiversité. Malgré cela, le pourcentage du PIB diminue continuellement. Ces investissements dans les pays du Sud et les régions en crise ne font pas que réduire les souffrances, ils renforcent également la résilience d'une communauté mondiale fragile. Cela profite directement à la Suisse en tant que place économique forte et ouverte. C'est pourquoi nous recommandons la minorité II Hurni.

14. DETEC : augmentation du taux de couverture des coûts dans le transport régional de voyageurs : soutenir la minorité Maillard

La mesure visant à augmenter le taux de couverture des coûts accepte délibérément une réduction des transports publics ferroviaires et routiers dans les zones rurales périphériques. Compte tenu de la situation financière, il est souvent illusoire de penser que les cantons fortement touchés compenseront la baisse des dépenses de la Confédération (p. ex. VD, GL, FR, BL). Cela ne serait pas non plus conforme à la loi sur le transport de voyageurs, selon laquelle la Confédération et les cantons participent à parts égales aux coûts non couverts de la desserte des zones urbanisées par les transports publics. Même en acceptant la proposition minoritaire Maillard (renonciation à la mesure 14), les moyens seraient réduits par rapport au crédit d'engagement 2026-2028 décidé par le Conseil des États lors de la dernière session. Les économies réalisées grâce à cette mesure sont disproportionnées par rapport à la résistance politique qu'elle suscite et compromettent ainsi l'acceptation du PAB 27. Selon les sondages, la majorité des électeurs de tous les partis, à l'exception de l'UDC, rejettent majoritairement les économies dans les transports publics, ce qui n'est le cas dans aucun autre domaine concerné par le PA 27.

15. DETEC : réduction de 10 % des tâches communes dans le domaine de l'environnement : soutenir la minorité Zopfi

Dans le domaine de l'environnement, il existe différentes tâches communes que la Confédération et les cantons assument conjointement (nature et

paysage, revitalisations, forêt, protection contre les dangers naturels, protection contre le bruit et protection contre les crues). Les crédits Nature et Paysage (A236.0123) et Revitalisations (A236.0126) sont particulièrement importants pour la biodiversité. Les revitalisations valorisent des habitats fortement dégradés, offrent une protection rentable contre les crues et favorisent la recharge des nappes phréatiques. L'objectif de 50 km par an, qui n'a pas été atteint jusqu'à présent, est réalisable, car de nombreux cantons ont investi considérablement dans la planification de projets et sont désormais prêts à passer à la mise en œuvre. Une réduction des moyens financiers compromettrait ces progrès : des projets importants et urgents devraient être suspendus. Le crédit Nature et Paysage finance l'entretien et la restauration de biotopes d'importance nationale, régionale et locale, la promotion d'espèces prioritaires au niveau national et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Ces fonds sont essentiels pour la préservation et la promotion de la biodiversité en Suisse. Selon diverses prises de position cantonales, les cantons ne pourraient pas compenser cette perte ; de nombreux projets ne pourraient donc plus être réalisés. Les fonds profitent également directement à l'économie productive, en particulier dans les régions périphériques : 39 % des fonds sont consacrés à l'agriculture, le reste bénéficiant principalement aux PME (25 %) ainsi qu'à la construction et à la sylviculture (20 %).

16. DEFR : réduction de la promotion de la qualité et des ventes : soutenir le CF

La promotion des ventes a déjà été évaluée dans sa forme actuelle comme une subvention nuisible à la biodiversité. Selon l'OFAG, son influence sur les ventes est faible et difficilement mesurable, alors que des sommes importantes sont versées à des associations telles que ProViande. La promotion des ventes dans sa forme actuelle est une subvention inefficace et une dépense inutile.

20. DETEC : réductions chez SuisseEnergie : soutenir la minorité Zopfi

Le programme SuisseEnergie renforce la politique énergétique et climatique par des mesures volontaires. Celles-ci réduisent les coûts de transaction et permettent ainsi une mise en œuvre plus économique de la politique, respectivement d'obtenir un meilleur effet sans améliorer les mesures politiques. Quiconque réduit les fonds dans ce domaine souhaite soit moins de protection climatique et de sécurité d'approvisionnement énergétique, soit renforcer ou introduire d'autres instruments. Le cadre actuel de 40 à 50 millions de francs par an devrait être maintenu au minimum. La minorité Zopfi est la plus proche de cet objectif et nous recommandons au minimum de l'adopter.

21. Divers : réduction des contributions volontaires à l'Agence spatiale européenne (ESA) et aux autres organisations internationales hors CI : soutenir la minorité Hurni

La contribution aux fonds multilatéraux pour l'environnement est essentielle, notamment parce qu'il s'agit de payer notre juste part et d'inciter ainsi les autres pays à faire de même. Les fonds pour l'environnement

renforcent la résilience mondiale et sont donc également dans l'intérêt de la Suisse. La minorité Hurni permet de continuer à remplir ces obligations.

22. : Mesure supplémentaire de la CdF-E qui ne fait pas partie du message : DETEC : réduction du crédit pour les commissions et organisations internationales (A231.0321) : soutenir le CF

Les fonds alloués à ce poste budgétaire permettent à la Suisse de s'engager au niveau international en faveur de meilleures conditions-cadres pour une gestion durable des ressources naturelles. Avec l'aggravation de la crise climatique et de la crise de la biodiversité à l'échelle mondiale, la première touchant particulièrement durement les pays du Sud, le besoin de coordination et de réglementation internationales s'accroît fortement. Pour un petit pays comme la Suisse, les accords internationaux constituent un moyen important d'obtenir des améliorations significatives qui dépassent les frontières nationales et profitent indirectement à la Suisse.

Mesures impliquant une modification législative (dans l'ordre du dépliant projet de loi fédérale sur le paquet de mesures d'allègement budgétaire 2027 pour le budget fédéral, le numéro fait référence à la numérotation des mesures sur le dépliant plan financier) :

28. DEFR : réduction de la contribution fédérale à Innosuisse : soutenir la minorité I Hurni plutôt que la majorité, rejeter la minorité II28.

La réduction non spécifique chez Innosuisse est peu judicieuse sur le plan économique, car Innosuisse contribue à transférer les innovations coûteuses issues de la recherche vers l'économie. Les dépenses élevées en matière de recherche ne sont utiles que si elles sont exploitées. Étant donné que cela concerne également l'innovation dans les domaines de la protection du climat et de l'environnement, nous soutenons la minorité I Hurni. Tout comme la majorité, la minorité Hurni soutient le fait qu'Innosuisse continue de disposer d'une certaine marge d'appréciation en ce qui concerne le montant de la part du financement. La minorité II Rieder supprimerait cette flexibilité.

57. DFF : modification de la loi sur les subventions : soutenir la majorité CdF-E

Nous saluons le rejet par la majorité de la proposition du CF, qui aurait aggravé la situation. Si l'on souhaite calculer les subventions de manière encore plus ciblée, celles-ci devraient être calculées sur la base des coûts supplémentaires non amortissables et les couvrir jusqu'à 100 % s'il n'existe aucune autre aide. Ainsi, avec les mêmes moyens, il serait certes possible de traiter moins de demandes/cas, mais la responsabilité serait plus claire et la gouvernance des fonds alloués serait ainsi renforcée.

41. DETEC : renonciation partielle à la promotion des systèmes de propulsion alternatifs pour les bus et les bateaux : soutien de la majorité de la CdF-E

Les moyens financiers destinés aux bus électriques seront compensés par la suppression de l'incitation écologique que constituait le remboursement de

l'impôt sur les huiles minérales pour les bus diesel. La proposition de la majorité poursuit cette logique et réduit les dépenses de 47 à 40 millions par an au maximum, ce qui, selon le message p. 65, correspond aux recettes supplémentaires générées par la politique fédérale en matière de bus électriques en vigueur depuis 2025. Le Conseil fédéral procède à des coupes plus importantes et exclut même de la promotion les bus urbains, auxquels il doit actuellement ces recettes supplémentaires.

52. DETEC : priorités en matière de subventions pour la politique climatique : soutenir la minorité Zopfi

La proposition du CF et de la majorité doit être rejetée catégoriquement. La suppression de la participation fédérale actuelle au programme Bâtiments et la suppression de facto des fonds destinés à la géothermie et au fonds technologique doivent être rejetées sans appel. Cette suppression sans compensation va à l'encontre des recommandations du groupe d'experts Gaillard, qui préconisait une augmentation de la taxe sur le CO2. L'efficacité de la loi sur le CO2 serait considérablement réduite et l'écart par rapport à l'objectif fixé pour 2030 serait encore plus important. Il faudrait donc acheter à un prix élevé encore plus de certificats étrangers, qui ne sont pas encore inclus dans le budget. Lors du vote populaire sur la loi sur la protection du climat, le peuple a décidé d'étendre les subventions, ce qui ne serait désormais plus mis en œuvre. La contribution économique globale du programme Bâtiments est si positive que la majorité rend un mauvais service à la Suisse. Après la suppression des déductions fiscales pour les rénovations énergétiques (votation populaire du 25 septembre), le programme Bâtiments gagne encore en importance et devrait être élargi au lieu d'être réduit.

Nous soutenons la minorité Zopfi faute de meilleure option. Cette proposition ne met pas non plus en œuvre les recommandations Gaillard, ne respecte pas la volonté populaire exprimée lors du vote sur la loi sur la protection du climat, réduit la réduction attendue des émissions de CO2 d'ici 2030 et augmente ainsi l'écart par rapport à l'objectif. Cela augmente le coût des certificats, qui doivent également être payés par le budget fédéral. Cette variante correspond certes à une offre de compromis des cantons, mais elle doit encore être améliorée au Conseil national.

40. DETEC : réduction des contributions au transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs (chap. 15, art. 37a de la loi sur le CO2) : rejeter la majorité CdF-E, la minorité II Zopfi est préférable à la minorité I Zopfi/CF

Avec la loi sur le CO2 en vigueur depuis 2025, une partie des recettes fédérales provenant du système d'échange de quotas d'émission est affectée à des contributions fédérales pour des alternatives au transport aérien. Les fonds sont donc entièrement financés. Avec la production de kérosène renouvelable (à laquelle une partie est également affectée), c'est la seule possibilité d'éviter une augmentation exponentielle des émissions de gaz à effet de serre du trafic aérien, afin que l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre, tel que décidé par la population, reste réaliste. Néanmoins,

la CdF-E ne veut plus engager de dépenses, avec voix prépondérante du président. Le Conseil fédéral et les minorités constituent le minimum absolu, car ils réduisent de deux tiers la contribution au trafic ferroviaire international de jour et de nuit pour les années 2027-2029 par rapport au crédit d'engagement valable depuis 2025, ce qui génère des recettes supplémentaires de 20 millions par an pour la caisse fédérale. La minorité II ne veut pas exclure par la loi une augmentation ultérieure des fonds. Depuis les raccordements à haute vitesse il y a 15 ans, la Suisse n'a plus investi dans l'amélioration des liaisons ferroviaires avec les pays voisins, alors que l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne ont investi massivement. En conséquence, la population suisse utilise deux fois plus souvent l'avion que celle de nos pays voisins. Les liaisons ferroviaires internationales de jour et de nuit, qui constituent une alternative à l'avion, sont confrontées à des redevances ferroviaires élevées, ce qui nécessite souvent un cofinancement de l'offre, comme c'est le cas pour le trafic régional.

39. DETEC : réduction des apports au FIF : plan financier : la minorité Herzog est préférable à la majorité CdF-E, qui est préférable au CF ; loi : rejeter le CF

Les prévisions financières du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) se sont considérablement détériorées ces derniers mois. Les projets déjà approuvés par le Parlement sont confrontés à des coûts supplémentaires. Le Conseil des États vient donc de charger le Conseil fédéral de modifier la Constitution afin de garantir le financement des chemins de fer (Mo CTT-E 25.3953). La nouvelle loi sur le transport de marchandises entraînera également des dépenses supplémentaires pour le BIF à partir de l'année prochaine. Le rapport d'experts Transport 45 du Conseil fédéral a récemment montré que les besoins d'investissement continueront d'augmenter même si la majorité des nouveaux projets ne sont pas réalisés. Le Conseil fédéral n'a pas réagi à ces nouveaux développements et s'en tient à la proposition du groupe d'experts dirigé par M. Gaillard (-200 millions/an). La minorité estime qu'il n'est pas approprié de réduire les apports au fonds ferroviaire en 2028 et 2029 dans la même mesure que ceux au fonds des routes nationales, dont la situation financière évolue dans le sens inverse (diminution des dépenses à partir des années 2030, recettes supplémentaires d'environ 200 millions par an décidées en 2017 mais pas encore mises en œuvre par le Conseil fédéral).

Selon le message, chap. 4.16, la modification de la loi proposée par le Conseil fédéral concernant les réserves du fonds entraînerait « des retards dans la réalisation des projets de construction ». La majorité et la minorité rejettent cette modification.

44. DETEC : réduction des contributions fédérales aux aéroports régionaux dans l'intérêt de la Confédération : plan financier et loi : le CF mieux que minorité Zopfi mieux que la majorité

Conformément à l'art. 87b de la Constitution fédérale, la proposition du Conseil fédéral prévoit que le contrôle aérien des aéroports nationaux ne soit plus financé en partie par la caisse fédérale, mais par les utilisateurs via la

taxe sur les huiles minérales. Le fait que la sécurité aérienne des aérodromes régionaux soit actuellement financée à 88 % par les pouvoirs publics correspond à une subvention croisée extrême d'un bien de luxe, ce qui fausse massivement la concurrence au profit de l'aviation privée. En finançant le contrôle aérien des aéroports qui, selon la loi sur l'aviation, ne présentent pas d'intérêt national, l'État récompense le comportement d'un petit groupe de clients fortunés qui accélère le changement climatique comme aucun autre. À long terme, cela réduit également la valeur ajoutée des régions touristiques alpines, qui dépendent d'hivers avec un enneigement (au moins artificiel) garanti.

La minorité vise un financement à parts égales par les utilisateurs et, le cas échéant, les cantons pour le contrôle aérien des aéroports régionaux, ce qui réduit les incitations financières et écologiques inopportunes et permet de réaliser des économies de 15 millions par an.

45. DETEC : OFEV : renoncer au soutien des installations pilotes et de démonstration : soutenir la majorité CdF-E

Nous saluons le fait que, contrairement au CF, la majorité ne souhaite pas supprimer complètement ce programme P&D. Pour la Suisse en tant que pôle technologique environnemental, il est important que la transition entre les développements technologiques aboutis et les installations de démonstration soit couronnée de succès afin de réussir l'entrée sur le marché. Si la demande est supérieure aux fonds alloués, il serait judicieux d'augmenter les montants alloués à la promotion.

47. DETEC : renoncer à la promotion dans le domaine de la formation et de l'environnement : soutenir la majorité CdF-E

L'éducation à l'environnement est un investissement dans l'avenir de notre pays. Les fonds alloués à l'éducation à l'environnement permettent de mener à bien de nombreux projets éducatifs qui aident la population, les jeunes et les professionnels à acquérir des compétences pour une gestion durable des ressources naturelles. Cette mesure prévoit la suppression totale de l'éducation à l'environnement dans neuf lois, ce qui touche aussi bien les classes scolaires que les forestiers et les agriculteurs. La suppression prévue dans neuf lois empêcherait à long terme de soutenir ces projets importants, même lorsque la situation s'améliorera. Actuellement, les projets éducatifs sont mis en œuvre en collaboration avec des partenaires privés compétents dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les investissements des organisations actives dépassent largement (jusqu'à cinq fois) la responsabilité financière de la Confédération et des cantons, mais sans la contribution des pouvoirs publics, le cofinancement s'effondrerait et les coûts seraient en partie répercutés sur les cantons.

La réduction proposée de 5,5 millions de francs à 2,5 millions de francs par an représente le minimum absolu pour garantir les projets clés. Une

réduction supplémentaire mettrait en péril des programmes centraux qui sont essentiels pour la stratégie climatique et les objectifs de durabilité.

Nous recommandons donc de suivre la majorité de la Commission des finances et de maintenir l'ancrage légal de l'éducation à l'environnement ainsi que les moyens prévus à cet effet, même s'ils sont réduits.

50. DEFR : augmentation des contingents tarifaires mis aux enchères : soutenir le CF

Les contingents tarifaires constituent une possibilité d'importer à des conditions plus avantageuses des marchandises qui concurrencent les produits suisses. Ils représentent donc un cas particulier de protection douanière en Suisse. Même si les coûts de la protection douanière dépassent largement les gains réalisés grâce à une mise aux enchères complète des contingents, cette marge de manœuvre devrait néanmoins être exploitée afin de compenser une partie des coûts. Une mise aux enchères complète remplacerait l'attribution actuelle en fonction des prestations nationales ; la production nationale pourrait être mieux protégée par une réduction des contingents plutôt que par des avantages forfaitaires pour les importateurs.

48. DEFR : renoncer aux aides à l'élevage : soutenir le CF

Les aides à la production de viande et d'œufs visent à compenser les fluctuations de prix liées à la surproduction. Pour aligner la production sur le marché, de telles interventions sur les prix envoient un mauvais signal : il n'est plus d'actualité d'encourager la surproduction agricole. Au lieu de telles aides qui faussent le marché – et qui profitent surtout à la transformation, les exploitations des régions de montagne devraient être soutenues pour leurs prestations sociales par le biais du système des paiements directs.

51. DEFR : réduction des contributions à la qualité du paysage à 50 % : minorité Friedli préférable à la majorité CdF-E préférable à la proposition du CF

Les coupes envisagées signifieraient la fin de nombreux projets de mise en réseau et de biodiversité dans le domaine agricole. La proposition de réduction concerne donc non seulement la qualité du paysage, mais aussi la biodiversité régionale. En 2023, le Parlement a fusionné les contributions à la qualité du paysage et les contributions à la mise en réseau pour former les contributions à la biodiversité régionale et à la qualité du paysage dans l'agriculture (CBrP ; art. 76 LAgr). Aujourd'hui, le CF souhaite déjà modifier cet article, qui n'est même pas encore entré en vigueur.

Les cantons participent à hauteur de 10 % aux contributions pour la mise en réseau et la qualité du paysage. En règle générale, les paiements directs sont financés par la Confédération, car la politique agricole est gérée au niveau national. Le législateur n'a fait une exception que pour ces contributions, afin d'impliquer les cantons et de pouvoir adapter les contributions au niveau régional. Une réduction de la contribution fédérale à 50 % est inacceptable.

36. DEFR : renonciation aux contributions à l'élimination des déchets : soutenir le Conseil fédéral

Les contributions à l'élimination des déchets étaient une solution transitoire visant à atténuer les effets de l'interdiction d'utiliser des farines animales dans l'alimentation animale. Une politique efficace et une plus grande responsabilité individuelle de la part de la branche ne peuvent aboutir que si les réglementations transitoires sont utilisées uniquement à titre provisoire. Une prolongation indéfinie des contributions à l'élimination des déchets va à l'encontre de ces principes. Grâce à ces contributions, le secteur a eu pendant des années la possibilité de trouver ses propres solutions. De plus, l'assouplissement de l'interdiction d'alimentation dans l'UE a modifié les conditions cadres. L'argument selon lequel les contributions renforceraient les incitations à une obligation légale de déclaration ne peut être invoqué pour maintenir les contributions à l'élimination des déchets.

Contact

BirdLife Suisse, Damaris Hohler, damaris.hohler@birdlife.ch, T 044 457 70 42

Association Transports et Environnement, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, M 079 705 06 58

WWF Suisse, Patrick Hofstetter, patrick.hofstetter@wwf.ch, M 076 305 67 37

WWF Suisse, Eva Goldmann, eva.goldmann@wwf.ch, T 044 297 23 04.

ALLIANCE ENVIRONNEMENT

Point de vue

L'Alliance-Environnement a pour membres six grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

L'Alliance-Environnement, Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch, www.alliance-environnement.ch

Membres

Association transports et environnement ATE
ATE, Aarbergergasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

BirdLife Schweiz
BirdLife Schweiz, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Fondation suisse de l'énergie
FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

Greenpeace
Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Pro Natura
Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

WWF
WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 044 297 21 21
www.wwf.ch

Partenaires

Pro Alps
Pro Alps, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.proalps.ch

Amis de la Nature Suisse
Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

L'Alliance-Environnement analyse régulièrement les votes des parlementaires pour évaluer leur sensibilité environnementale, voir www.ecorating.ch. Les objets traités dans le «Point de vue» constituent la base de cette analyse.